



LE PETIT CORPATUS
N° 15

Theatre

PROGRAMME

DU 1 au 7

AOUT

""



LUNDI 1: 15h: TOURNOT DE VOLLEY au Village de vacances.

S'inscrire à l'accueil animation.

21h: CINEMA: Les canoas de Navarone

MERCRIDI: CINE CLUB ENFANTS à 17h - LE VIEIL HOMME ET L'ENFANT
une des meilleures interprétations de Michel Simon.

21h: CINE CLUB ADULTES: même programme.

JEUDI 4: 21h: CONCERT DE MUSIQUE ANCIENNE avec Arnoux Consort
Musique du 12^e au 16^e siècle. avec violes, harpe médiévale, vièles, orgue positif, sacqueboute.
A L'EGLISE DE CORPS. Adulites 10F - Enf- 5F

VENDREDI 5: 10h à 18h: Animation théâtrale avec le groupe " LE THEATRE DU GRILLON " de Lyon. Les comédiens animeront des ateliers de mime, jeux du clown, petits sketchs etc... avec des enfants et adultes. S'inscrire à l'accueil animation.

VENDREDI 5: 18h30: GRANDE PARADE DANS LES RUES DE CORPS, clown, cracheur de feu, fakir ETC...

21h: Représentation théâtrale "LE CROQUE MITOUFLE" si le temps le permet, en plein air. (ou salle des fêtes)

21h A LA SALLE EN BEAUMONT: SOIREE FOLK chansons de France et de Navarre avec le groupe "MALURAINE" de Grenoble. A la salle des fêtes.

SAMEDI 6: BAL DU TENNIS A LA SALLE DES FETES A 21h.

DIMANCHE 7: HYPER - SUPER - GEAN E KERMESSE à partir de 14h AU CLOS DES M. RONNIERS.

DE TRES NOMBREUX STANDS - NOTRE REPUTE TIERCE DE CHEVRES

Village de La Salatte-
L'Auberge Paysanne * A 5 km de Corps
dans ses voûtes, près d'un feu de bois,
vous invite à venir déguster ses spécialités campagnardes
et son jambon cru. Réservation: tél 105 à Corps chez Lucas.

INFORMATIONS COMMUNALES

Noyette CORPS - LA PLAGE - VILLAGE
de VACANCES - CORPS

Début : 1^{er} Août

Itinéraire : Mairie - Rue des Fossés -
Route de Mens (jusqu'au chapoux) - plage -
Village de Vacances - Mairie -

Horaires Matin

Départ Mairie : 9^h30 11^h

Départ plage : 10^h 11^h30

Après-Midi

Départ Mairie : 14^h 14^h30 15^h
17^h30 18^h 18^h30

Départ plage : 14^h15 14^h45 15^h15
17^h45 18^h15 18^h45

Rappel : Jusqu'au 15 Août 74 la Mairie est ouverte
le matin aux heures habituelles

Signez la Chartre des Bons Conducteurs.

article 1

Je ne considère pas la voiture comme un élément de standing ou un instrument de domination.

article 2

Pour moi la voiture est un moyen de transport utile et agréable.

article 3

Sur la route je me sens responsable vis-à-vis des autres.

article 4

En voiture la sécurité prime tout.

article 5

Un entretien régulier et des visites de sécurité sont indispensables au bon fonctionnement de la voiture.

article 6

Au volant je suis calme et vigilant.

article 7

Quoiqu'il arrive je reste courtois.

article 8

Je ne sens solidaire des autres automobilistes lorsqu'ils sont en difficulté.

article 9

La route appartient aussi bien aux deux-roues qu'aux voitures.

article 10

Je fais en sorte de réduire ma consommation d'essence... et d'alcool.

La charte des "Nouveaux Conducteurs" a été établie en collaboration avec la Fédération Française du Sport Automobile et la Fédération Française des Clubs Automobilia.



Signez dans les stations Shell
ou dans votre Automobile-Club Régional.

(communiqué par Mr Daniel PERROT)

garage "Roger Rivière" tel: 54 2095
agent Renault S.A.R.L.
peugeot dépannage toutes distances



Le débat sur le tourisme du mardi 26 juillet a permis aux participants de poser un certain nombre de questions.

Par l'intermédiaire du Petit Corpatus les questions suivantes peuvent être posées aux commerçants, hôteliers, Corpatus et touristes absents à ce débat

- Pourquoi pas organiser des visites guidées en voiture (circuits touristiques, fermes, ruines, etc) et des promenades en dehors de Corps?
- Pourquoi les commerces (alimentation) ne sont-ils pas adaptés aux mois d'été? Les touristes risquent de faire leurs achats dans un super marché au cours d'une promenade.
- Pourquoi les hôtels ne font-ils pas des pensions complètes, qui auraient l'avantage de fixer les touristes?
- Comment résoudre l'éloignement relatif du Village de Vacances avec le Bourg? Surtout pour les groupes de retraités.
- Comment faire du ski quand on n'a pas de voiture?
- Comment rendre la route du Boustigue praticable l'hiver, ce qui permettrait d'accueillir des classes de neige?
- Comment entretenir les sentiers pédestres maintenant qu'il n'y a plus de paysans?
- Pourquoi pas établir une liste de sentiers, avec une carte, et un bon fléchage?
- Comment loger des personnes voulant travailler à l'Atelier Rural? Alors que bien des maisons innocupées tombent en ruines.
- Comment éviter que des familles venant s'implanter à Corps soient obligées de se loger dans des gîtes? Ce qui réduit le nombre de gîtes offerts aux touristes.
- Comment trouver le terrain pour construire des maisons neuves?
- Pourquoi certains refusent de voir construire des HLM ?
- Pourquoi ne pas réparer la Maison Forestière? Les gardes ne pouvant se loger à Corps le secteur se trouve un peu délaissé.

Toutes ces questions, chaque Corpatus devrait se les poser, et des réponses peuvent être trouvées.

Société des Muletiers



Acte de Société — Copie

Entre les signataires, tous muletiers nommés en Corps, il a été fait la convention suivante : Art. 1^{er}

La présente association agrée sur le caractère des pôles au voyageurs, constitue une A.S. à la Haltète.

Art. 2^{me}

La durée de l'association n'est pas limitée. Il y sera mis fin quand il plaira à la société ou par la démission volontaire de la majorité.

Art. 3^{me}

Le bureau de la société est établi pour l'année 1881, seulement au café du M. Haltète costellat qui s'engage à tenir correct dans cette intonation, mais sans responsabilité aucun de sa part. Ce sera là le point de départ et d'arrivée des voyageurs des hôtels.

Art. 4^{me}

Chaque associé au droit d'emmener à son gré, après consultation avec les autres, un sac à dos, et de faire ce qu'il voudra avec.

Art. 5^{me}

Les voyageurs des veillées complètent pour entiers comme la moutié, et les guides qui iront chercher les voyageurs, suivront tout ce qu'ils pourront les moudre si leur sac est cassé, seulement au cas où ces guides auront été enlevés. Ils perdront valeur de deux cent, et seront tout faire pour eux et les dommages complètement comme ils les avaient faits.

Art. 6^{me}

Quiconque difficilement aura lieu pour entiers réclamera un guide qu'il connaît bien, même que ce ne devrait pas tant tout se faire dans ce cas, son voyage complètera pour entiers. Chacun muletier devra faire son sac au bureau des voyageurs qu'il lui donnera à conduire et ne paiera sa portance au sac à chaque mouvement.

Art. 8^e

Désormais est fixée au consulat la responsabilité des voyageurs, lors de leurs voyages à l'étranger, qui déclarent faire la défense de leur bagage et de leur personne.

Le voyageur n'est pas tenu de faire mention de son bagage et peut modifier la déclaration au moment où il sera nécessaire pour quitter un pays dont le taux sera avisé à moins que ce ne soit l'entière satisfaction, auquel cas il devra déclarer le bagage.

Art. 8^e

Le bureau sera tenu par lui-même une dépêche pour ces modifications. Il en informera immédiatement le Directeur de la Société afin que celui-ci prenne toutes les mesures.

Art. 9^e

Les modifications qui leur sont faites immédiatement seront alors prises dans tout le pays.

Art. 10^e

Tout voyageur dont le billet sera annulé ou remis à la main, au cas de mauvais temps pourra reporter mais il perdra tout droit.

Art. 11^e

Tout voyage comprendra au moins quinze jours de considération de l'agent.

Art. 12^e

On pourra prendre des bagages en toute sécurité contre conditions que l'on jugera à propos d'autoriser cela regardant l'assurance. Toute personne ayant une demande de bagage sera tenue de déclarer la nature de son voyage et de donner au directeur de la Société les instructions pour faire venir le voyageur.

Art. 13^e

Le Directeur et son adjoint déclarent que les modifications particulières et leurs courriers se limitent au service régulier, il pourra néanmoins au temps nécessaire les établir sur une ligne en cours.

Art. 14^e

Les compagnies devront régler leur Directeur avec les compagnies, celles qui ne laisseront

peut au jasir extrême prendre son tour définitivement.

Art. 17^e

Quand, lorsqu'il sera une observation à faire, une plainte de formule, il pourra le faire devant l'assemblée des délégués.

C'est expressément dépendre du directeur de la société, de faciliter le bon déroulement de sa mission précisément auquel il faut assurer les uns contre les autres et de déigner devant les réunions, les administrateurs au présent, et assurer les autres qui seraient mandatés, quels que soient les griefs, sans jeter à la simple majorité des voix administratives la partie d'une administration.

Art. 18^e

Faut adhérer, que des réunions de la société, pour les faire fonctionner, pour une somme de cinq francs.

Le 20, 17^e des années.

Pour l'assassinat des présents, les délégués administratifs étaient de l'avis exprimé à la réunion du 17^e de juillet ce qu'ils avaient fait dans leur corps dans les séances, devant sans appeler.

(Tous à corps ou alors désignés que de partie le 17^e, ce matin, partent pour quatre mois.)

Pour l'assassinat, les appels n'ont pas été malades des personnes évoquées.

Signez: 34 et tout suivant:

1. Abrial J.	- 8 Blanckovic
- 2. Alouette Emile	9 Blanck Pierre
- 3. Bérard Jules	- 10 Baudracco
- 4. Delamare Auguste	- 11 Brune
- 5. Fortin Auguste	12 Gossel Chanois
6. Fortin Auguste	13 Goutelle Malat
7. Parle J.	14 Comte Tronquis

- 15 Comte ~~de~~
 16 Capitalis
 17 Raymond le
 - 18 Guillas.
 19 Sabini Jean
 - 20 Guydon Jean
 21 Guyvan Jean
 22 Postalot Jean
 - 23 Jomes Guillaume
 - 24 Laurent Jean
 25 Gicelle Jean
 26 Pellegrin
 27 Pellegrin Sudre
 - 28 Pellegrin Etienne
 - 29 Pray Jean
 30 Fra Jeandenis
 - 31 Rena
 - 32 Rena Henri
 - 33 Galvan Jean

Les pèlerins nous précisés bien trait bleu
est signé que Corbillot n'apprécie pas
une telle déclaration d'assentiment de nos amis.

Celle-ci est certaine via par de date,
on verra les signatures ne formant pas la
majorité qui continue de son droit.

24 mai 1881 souvenance de M.
Corbillot

Le pape approuve le Corps

Ougier



Les statuts de la Société d'
pélerins de Corps à La Saône

Muletiers, qui guidaient les
à nous ont été communiqués par
Mr PELLETIER Eugène.

Comment Corps est devenu chef-lieu de canton dans l'Isère.

Les Départements ont été créés par la Constitution de 1791...

Dans le livre "Notes sur l'histoire de Corps" de H. Durand, il est relaté les pérégrinations suivantes :

Le 20 Février 1790, le maire expose à l'Assemblée que le Dauphiné ayant été divisé en 3 Départements, le bourg de Corps n'a été compris dans aucun, le voulant laisser libre de choisir celui qu'il préférât. L'Assemblée municipale, vu que ses intérêts résident à Grenoble, demande à faire partie du département de l'Isère. Les motifs, invoqués sont : que la route est toujours libre du côté de Grenoble. Il n'en est pas de même pour Gap. (Cette délibération fut signée par plus de 200 électeurs). (page 115).

Le 7 Septembre 1790, l'Assemblée Municipale prie Sa Majesté le Ruy de fixer les limites des Départements de l'Isère et des Hautes-Alpes à cause des travaux nécessités par les pluies qui ont raviné les routes. (page 116).

En Juin 1791, l'Assemblée prie le Directeur du Département de vouloir bien transporter à Corps le chef-lieu de canton qui est actuellement à Saint-Jean. Les motifs invoqués sont qu'à l'endroit désigné il ne s'y trouve que 4 mains, qu'on y manque du nécessaire pour subsister, que les assemblées cantonales sont toujours désertes et qu'en cas de mauvais temps on ne sait où se réfugier.

Il serait désirable de réunir à Corps les municipalités de La Salette-Fallavaux et celle de Saint-Jean. Il serait encore désirable de supprimer le canton de Cordéac et de réunir à Corps les municipalités de Beaufin, d'Ambel, de Monestier d'Ambel et de Pelleval. Que le canton de Cordéac soit supprimé et réuni en partie à celui de Corps et à celui de Mons. Qu'il ne soit formé qu'une : une municipalité de celles de Quet, Saint-Michel, Sainte-Luce et qu'elle soit jointe à celle de Corps. Que les autres communes du Bas-Besombes forment un canton séparé. (page 116).

Le 9 Octobre 1791, Les communes de Corps et celles d'Aspres se partagent la montagne. Des limites sont plantées.
Les commissaires pour la commune de Corps sont Gonsolin Maire, Pierre Bois Grand'Père, Barde, Borel, Pierre Dumas, Aglot notaire, Claude Soubain, Pierre Pellissier et Jacques Pellegrin, Fallavel secrétaire.

Le 28 Octobre 1791, Francon procureur informe le Conseil que le juge de paix désire tenir ses audiences à Corps et qu'il demande un local. Acte est donné à cette demande. (page 120).

Les limites entre les communes de Corps et les Côtes sont fixées à l'aide de M. Guillot, notaire de La Hure (page 122).

Le 1 Juin 1793, le citoyen procureur de la commune expose qu'il est étonnant que la maison commune d'un chef-lieu de canton comme Corps soit totalement dépourvue des meubles nécessaires pour écrire et s'asseoir. Le Conseil délibère et décide l'achat d'un bureau en noyer et de 12 chaises dont le coût est de 120 livres. (page 124)

Le 15 Germinal an 5 les communes de La Salette, Sainte-Luce, Côtes de Corps qui avaient été réunies en une seule demandent à se séparer à cause de la difficulté de pouvoir communiquer. Les chemins sont mauvais et les intérêts divers se choquant journalement n'entraînent que des querelles (page 137).

Le 14 Vendémiaire an 5, le citoyen Jean Escaille des Costes en Champsaur est chargé de faire la surtaxation des terres de la commune moyennant la somme de 600 livres. En plus il recevra 20 sols par sétérée. (page 139).

(Livre aimablement prêté par Mme PELLISSIER
Alexandre)

Kodak - cadeaux - souvenirs

"*Le Cliché*"

- développement rapide
des travaux d'amateurs



travaux d'artisanat
châles, coussins,
tissage, vannerie -

(Lu dans la presse)

Les Poux.

" Dans le monde entier, on note une offensive inexorable des poux, dont les lentes résistent maintenant aux insecticides habituels. Ce sont les enfants des familles aisées qui abritent les plus belles colonies, et la plupart du temps refusent de l'admettre."

Le pou, *PEDICULUS HUMANUS*, mesure de 1,5 à 3 mm de longueur. Il est de couleur grisâtre, aplati, et possède une tête avec deux yeux, deux antennes et une trompe, un thorax avec trois paires de pattes crochues et un abdomen allongé.

Le pou est exclusivement hématophage et parasite de l'homme. Sa durée de vie ne dépasse pas 6 à 8 semaines.

La femelle pond, un à un, des œufs embryonnés ou lentes, de 0,8 mm de long. Les lentes sont déposées sur un support solide: cheveu, brin de tissu auquel elles adhèrent grâce à une sécrétion liquide qui se solidifie à l'air. Au bout de 6 à 8 jours, les lentes éclosent donnant naissance à des poux, qui deviennent adultes en 18 jours après 3 mues. Une femelle pond entre 100 et 300 lentes.....

Le pou est très sensible froid et au jeûne. La lente est beaucoup plus résistante, d'où une contamination possible avec les vêtements et la literie.

TRAITEMENT:

Difuser le produit insecticide sur le cuir chevelu, mettre, mettre un bonnet ou un foulard, et laisser agir toute une nuit. Au matin brosser les cheveux, faire un shampoing, rincer à l'eau tiède, et coiffer avec un peigne fin.

Par prudence, refaire un traitement le lendemain soir et tous les 8 jours pendant un mois. Il est recommandé que tous les membres de la famille se traitent en même temps.

Les vêtements et la literie doivent être traités avec un aérosol insecticide de bonne qualité. Les draps, bonnets, poignes, brosses, sous-vêtements, doivent être lavés.

(Texte communiqué par Catherine MET)

nouveau à Corps:

tél: 28 à Corps

à votre g. Blissier

service, pour tous vos transports - volume 15m³

LES GESTES QUI SAUVENT L'HOMME

vous utilisez le feu pour vous chauffer, vous éclairer, faire la cuisine; c'est vrai aussi qu'il faut manier avec précaution. Une éteincelle vous échappe; elle risque de provoquer un incendie.

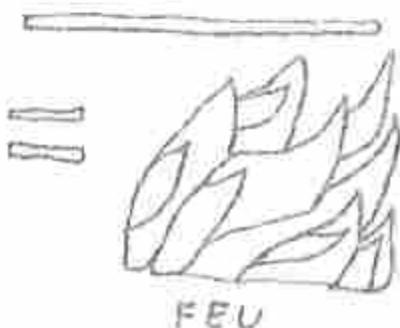
Le feu prend quand trois éléments sont réunis:

-un combustible

-de l'air

-de la chaleur

Supprimez l'un d'eux, vous empêcherez l'incendie de naître ou vous freinerez sa progression. Les premières flammes. Il n'y a pas de fumée sans feu. À la moindre fumée anormale, à la moindre odeur de brûlé, recherchez la cause.



Le feu découvert, ne vous affolez pas, passez à l'action. Si au bout de 30 secondes, le feu n'est pas complètement éteint,appelez les pompiers. En attendant leur arrivée, continuez la lutte. Fermez les portes et les fenêtres, car les courants d'air attisent les flammes. Coupez le courant électrique et le gaz aux compteurs. Si c'est un petit objet qui brûle, isolez-le: il se consumera tout seul. N'essayez pas de le sortir de la pièce, c'est le meilleur moyen de vous brûler.

article fait
par Sylvain

ON NOUS COMMUNIQUE...

10

RESULTATS DU CONCOURS DE LA VOGUE: "CHALLENGE DE LA MUNICIPALITÉ"

C'est la quadrette de Jarrie: CHAVASSE Marcel, DUMAS René, GALLEGUO Patrick, et GARCIA Roland qui a remporté le concours devant la quadrette de Vizille: ROCHAS Michel, PEREY Roger, BAFFO Jacques, et ROCHAS Claude sur le score de 15 à 12. Le challenge restera donc à la boule de Jarrie pour un an.

Le complémentaire a été remporté par la quadrette BOROGLIO Joseph devant notre Président honoraire PRA Emile.

Les responsables de la boule du chamois envisagent de faire un bal dans le clôs des marronniers avec merguez le VENDREDI 12 AOUT à 21h. Vous aurez des précisions dans le prochain numéro du PETIT CORPATUS.

COMMENT FABRIQUER DE L'EAU DE ROSE.

Ramassez un sac de pétales de roses de toutes les couleurs. Faites bouillir une grande casserole d'eau. Quand l'eau bout mettez quelques poignées de pétales dans l'eau et laissez infuser pendant un quart d'heure. Laissez refroidir. Ensuite enlever les pétales de l'eau mettez votre eau dans une bouteille, que vous fermez hermétiquement. Laissez reposer une semaine. Vous obtiendrez un merveilleux parfum pour pas cher!

LA RECETTE DE LA SEMAINE

GELEE DE GROSETTLES

il faut : des groseilles à grappes rouges ou blanches et du sucre.
Egrenez les groseilles, jetez les dans la bassine(toujours pas entamées)
arrosez _ les d un peu d eau et laissez les fondre à feu doux.
posez_les ensuite sur un tamis que vous aurez placé sur une terrine
jusqu a ce qu elles aient rendus tout leur jus". pesez le et ajoutez lui
trois de sucre pour 1 kilo: de jus.plongez le tout dans ~~l'eau~~
bouillir puis écumez.laissez cuire 30 minutes environ .prelevez un peu
de confiture et .faite la tomber dans une assiette:si elle est consist
ante la confiture est sufisamment cuite. retirez la marmite du feu et
versez dans les pots.

communiqué par Sylvie JACQUIER et Sylvie VELONSEK.

mercerie, bonneterie, confection, laine,

chez JOËLLE

chasse, pêche.

rue des Fossés-Corps tél: 70

INFORMATIONS DIVERSES - DIVERSES INFORMATIONS - INFORMATIONS DIVERSES -

NÉCROLOGIE:

Nous apprenons avec tristesse les décès de:

- = Mr Henri ABONNEL demeurant à Marseille
- = Mme Lydie TARTAUX, mère de Mme Marcelle BOUDAINAND
- = Mme Charlotte DUHARD, mère de Mme Bernadette MATHIEU
- = Mr Daniel FAURE demeurant à GAP

Nous prenons part à la peine de leur famille et leur présentons nos sincères condoléances.

GROUPE FOLKLORIQUE DE CORPS:

Tous les enfants ayant participé aux danses folkloriques pour la fête patronale, sont convoqués MARDI 2 AOUT à 16h30 sous le préau de l'école de filles.

Motif: reprise des répétitions pour la fête du club du 3e âge, le DIMANCHE 14 AOUT.

KERMESSE:

L'année dernière, elle fut un succès. Cette année, la kermesse sera un triomphe!!! (nous sommes très modestes à l'animation.).

Avant le dimanche 7 Aout, jour de la kermesse, il y a bien des choses à préparer. Nous nous réunissons LUNDI 1 AOUT à 20h30 au local du syndicat d'initiative pour mettre au point les différents stands et autres jeux de la journée.

NOUS VOUS INVITONS À CETTE RÉUNION, CORPATUS ET ESTIVANTS, POUR PRÉPARER CETTE FÊTE.

LUNDI 1 AOUT à 20h30.

grill-Pizzeria
"Y'a D'où"
La Voûte

dîner dansant - ouvert de 10h à 24h

que dit ce Spiker ?



cambien de ballons y a t'il ?



S2

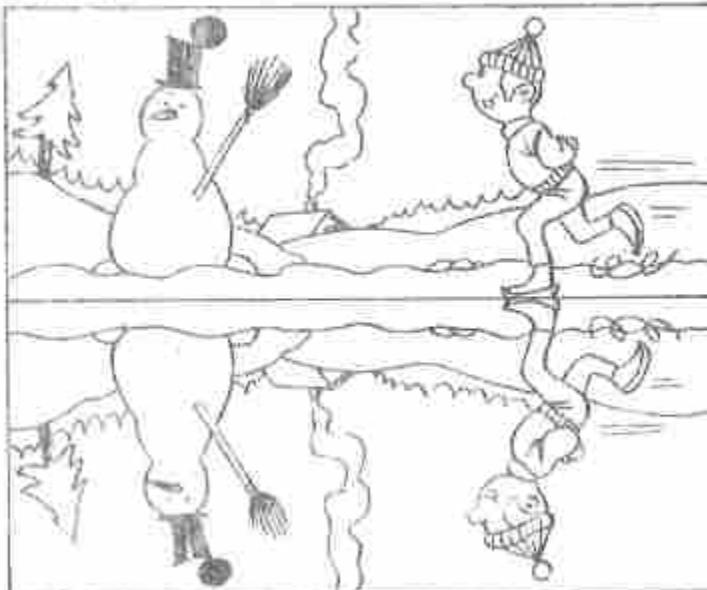
du

aleale

ois



quels sont dans le Reflet, les 3 détails qui ne se ressemblent à la réalité ?



73 enveloppes.
Tél. n° 87 34 en cartage
pasante éprenable.

Solutions des jeux n° 14

Hortizontallement : 1. Lamelle; 2. Anis; 3. truite; 4. Mésiale; 5. min. 6. Zonie; 7. tritome; 8. Lien; 9. ame; 10. im.; 11. im.; 12. tel.; 13. tel.; 14. pectine; 15. kro; 16. strige; 17. Sénior.
Verticalement : 1. Luminaires; 2. Atome; 3. cratère; 4. Minerve; 5. IP; 6. -; 7. Etoile; 8. M. V. 10. abeille; 11. attente; 12. filial; 13. orgue; 14. anis; 15. long; 16. vent; 17. DOB.

R E U N I O N S

U N

P E U

(DISCOURS)

On voulait commencer la réunion quand un petit monsieur rondouillard se précipita à la tribune pour prononcer un discours.

A plusieurs reprises, le Président essaya de l'interrompre, mais en vain.

Après trois quarts d'heure, le petit monsieur rondouillard termina son discours en s'écriant:

- Et maintenant je voudrais bien entendre un avis opposé!!!
- " Monsieur " dit le Président, personne ne vous contredira.

La réunion de la Société protectrice des animaux se tient dans la salle à côté. Ici vous êtes à la Chambre Syndicale des Fabricants de Sous-vêtements Féminins!!!

(communiqué par Mr Gilbert DELAS)

(DEVINETTE)

Quelle différence y-a-t'il entre un crocodile et un alligator ?

Réponse:

C'est certain la même chose.

(anonyme du Club Léo Lagrange)

au calme

Nouvel Hôtel ★★ n.m.

restaurant - bar - glacier

mariages - banquets

tour d'honneur offert aux jeunes époux en autocar 1900

Vous qui aimez danser dans une ambiance
AGREEABLE , RESERVEZ VOTRE SOIREE
POUR

Salle des Fêtes

CORPS

14 Août 77

21"

SOIREE

CABARET DANSANT

ASSIETTES de COCHONAILLE

Animée par la formation cabaret **RYTHM DANSE**
et son grand spectacle dansant

- French can-can
- Paris 1930
- Charleston
- Rétrospective "Piaf"
- du madison à nos jours
- etc

" 11 éléments
4 danseuses
1 danseur
Sur scène géante

Sonorisation discrète

Entrées sur réservation de tables limitées
aux nombres de places assises

Réservation : S-I animation , rue des fossés

ENTREE : 25 F

Une organisation : Centre Nautique de l'Obiou

MUSIQUE MÉDIÉVALE

harpe
orgue positif
orgue sacqueboutte

Eglise de Corps
jeudi 4 août 21^h00



luth violes vièles
**ARNOUX
CONSORT**